

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 20 décembre 2023  
DEL-2023-74**Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 12
- \* de Représentés : 0
- \* de Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Yannick CASTELLI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre ORSINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Félix TAMBINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

**OBJET: M14: Troisième édition du Festival « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro- Demande et plan de financement.**

*NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2023. L'an deux mille trois le vingt décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes de San Gavino d'Ampugnani, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. André AGOSTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 06 décembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 12 décembre**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

**2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 12 décembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 20 décembre 2023.**

Un bilan détaillé de la 2<sup>ème</sup> édition, présenté par les services, a été validé par les membres de la commission patrimoine le 25 octobre 2023 puis adressé à l'ensemble des conseillers communautaires. C'est également au cours de cette réunion que ses membres se sont prononcés favorablement, et à l'unanimité, pour demander une reconduction de l'opération en 2024 avec une poursuite de l'itinérance en Casacconi et un décalage des dates de la manifestation au week-end du 31 mai au 2 juin 2024 de manière à ne pas faire concurrence à d'autres événements déjà programmés.

Le coût total du projet de la manifestation s'élève à **50 000.00 €**.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par le biais de la mesure 3.1-C "FESTILOCHI" du règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, et d'avoir recours, à nouveau, à une aide à solliciter auprès de la Direction de la Jeunesse de la Collectivité de Corse afin de pouvoir bénéficier de 10% de financement public supplémentaire.

Dans le cadre de ce projet, le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Organismes</b>	<b>%</b>	<b>Montant H. T</b>
Collectivité de Corse (Mesure 3.1-C "FESTILOCHI" du règlement des aides pour la culture )	70 %	35 000 €
Collectivité de Corse (Mesure de soutien aux collectivités du règlement des aides en faveur de la jeunesse)	10 %	5 000 €
Communauté de communes	20 %	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>50 000 €</b>

VU les statuts de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis à ce sujet par la commission « Patrimoine » en date du 25 octobre 2023,

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

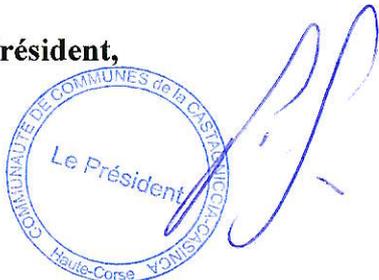
**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement la troisième édition du Festival « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**